

FDP IMMOBILIER – SARL au capital de 8000 € - RCS 753135623 – Siège social : 24 Place Marcel Gaimard 73700 BOURG ST MAURICE - Tel : 04.79.40.20.20 Email : bourgsaintmaurice@laforet.com – TVA intracommunautaire N° FR76351500053 – Agent Immobilier – Activités : Transactions – Carte professionnelle (T) n°822 délivrée par la préfecture de Chambéry cedex (73000) Château des Ducs de Savoie BP 1801 – Garantie financière transaction et gestion GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS 08 – Mandataire d’intermédiaire en opérations de banque – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORÉT FRANCHISE.

### Ventes – Barème à compter du 01 Août 2015

**Honoraires de transaction** (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires TTC Mandat Favoriz</b>	<b>Honoraires TTC Mandat Simple</b>
<b>De 0 à 50.000€</b>	<b>5000€</b>	<b>5.500€</b>
<b>De 50.001 à 90.000€</b>	<b>9%</b>	<b>10%</b>
<b>De 90.001 à 190.000€</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>
<b>De 190.001 à 290.000€</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>
<b>De 290.001 à 390.000€</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>
<b>De 390.001 à 490.000€</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>
<b>De 490.000€ et plus</b>	<b>4.5%</b>	<b>5%</b>

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce. Il est possible de valider un forfait d'honoraires en accord avec le mandat qui ne peut être inférieur à la fourchette maxi mini du pourcentage et uniquement avec l'accord du directeur d'agence.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

La répartition des honoraires se fait de la façon suivante :

- Gestion portefeuille des acquéreurs.....15% des honoraires
- Gestion des mandats de ventes.....20% des honoraires
- Back Office de l'agence.....10% des honoraires
- Visites et déplacements.....10% des honoraires
- Conseils immobiliers.....10% des honoraires
- Signature compromis et suivi.....20% des honoraires
- Services Laforêt, véhicules, i suivi, etc.....15% des honoraires



## Honoraires pour les autres baux

- **Habitation (Hors résidence principale) :**

Forfait de 350 euros TTC plus 4% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.

- **Professionnels :**

Forfait de 350 euros TTC plus 4% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.

- **Commerciaux :**

20% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du locataire.